COMPTE-RENDU ATELIER MARCHÉS PUBLICS RESPONSABLES ET INCLUSIFS : LEVIER DE COOPÉRATION
FORUM DE L'ESS 2025 – RESPONSABILITÉ TERRITORIALE DES ENTREPRISES
JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

1) T**our de table de présentation des 25 personnes présentes** se composant de la manière suivante : 10 personnes des collectivités publiques dont trois élu(e)s – 2 entreprises conventionnelles – 13 personnes relevant de l'économie sociale et solidaire.

2) Infos rapides sur les achats publics responsables et inclusifs et le cadre de leur mise en œuvre . Jean Laurenti, directeur des marchés publics au Département des Hautes- Alpes fait une présentation synthétique de ce qu'est un marché à savoir un contrat qui engage les parties signataires et qui est soumis à un contrôle de légalité. Les marchés clausés socialement et environnementalement intègrent des obligations à respecter à travers des documents spécifiques à signer. Les clauses sociales déterminent des heures d'insertion à réaliser par l'entreprise attributaire d'un marché en fonction d'un volume fixé par le donneur d'ordre. Les marchés peuvent être critérisés socialement et et environnementalement. Les marchés peuvent être réservés à des structures de l'insertion par l'activité économique, à des structures relevant du champ du handicap mais aussi à des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Seules les structures bénéficiant du type d'agrément peuvent postuler sur le marché. Des cadres possibles de cotraitance ou de sous-traitance sont possibles mais doivent être signalés à l'autorité administrative. Un Plan pluriannuel d'achat est en fin d'élaboration et permettra de mieux connaître les besoins d'achats de la collectivité.

3) Mme Dalila RAIS de la DDETSPP (ETAT) exprime que dans le contexte des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de l'Hiver 2030, il y a beaucoup d'attentes compte tenu de la production des ouvrages par la SOLIDEO qui a annoncé la définition d'environ 300 000 heures d'insertion. La prise de conscience par les entreprises de cet enjeu économique exceptionnel les a engagées dans la définition d'une Charte RSE des entreprises des Hautes Alpes pilotée par l'ADDET qui comprend 6 axes : La gouvernance collective / La valorisation des ressources naturelles et la préservation de l'écosystème de Montagne / Le soutien à l'économie locale et aux filières stratégiques / Le développement de l'emploi, de l'insertion et la montée en compétences des salarié(e)s / le développement de l'inclusion sociale / la valorisation de l'image des territoires.

4) Nécessité pour l'ensemble des acteurs de se retrouver régulièrement afin de définir les bases d'une coopération nouvelle et renforcée afin de faire face à ces enjeux. L'importance de l'intervention d'un Facilitateur ou d'une Facilitatrice des clauses sociales et environnementales est réaffirmée. Compte tenu du départ de la Facilitatrice, le Directeur des Marchés Publics assurera la fonction dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle personne ; le recrutement a été lancé.

5) Des témoignages d'expérience mettent en valeur un certain nombre de difficultés rencontrées au quotidien par l'ensemble des acteurs d'un marché. Des structures de l'ESS témoignent de la difficulté de ne pas être associé, en amont du marché, par les collectivités qui souvent méconnaissent la réalité des structures. Exemple d'un marché de légumes et fruits impossible pour l'association Echanges Paysans d'y répondre compte tenu de la présence de bananes. Chantier la Marionnaise, nombre d'heures disproportionnées par rapport aux potentialités de mise à disposition de la main d'œuvre , en volume mais aussi sur les compétences demandées, se cumulant aux problèmes de déplacement et d'hébergement. D'autres difficultés sont exprimées sur le manque de connaissance par les entreprises attributaires du marché des particularités du public en insertion. Un autre exemple alerte sur des dérives conduisant à créer des postes sans valeur de travaill pour réaliser les heures (nettoyer toute une journée un algéco de 10m2). Au delà des compétences requises, d'autres problématiques diverses ne permettent malheureusement pas des mises à disposition rapide. Les temporalités sont aussi différentes entre les acteurs. Les entreprises conventionnelles font aussi part de leur méconnaissance de l'offre de service des structures de l'IAE alors qu'elles sont souvent dans l'obligation de mettre en oeuvre rapidement ces clauses. Différents exemples viennent étayer le problème. L'absence des acteurs du service de l'emploi à la table ronde et à l'atelier est soulignée (à l'exception du service Insertion du Département), rappelant que ce sont les acteurs essentiels pour la réponse aux clauses sociales.

6) La notation des marchés fait une place extrêmement importante à la note financière, souvent plus importante que la note technique. L'introduction d'une note dans la réalisation des clauses sociales et environnementales baisserait de fait cette note technique rendant le marché complexe à réaliser. Il faut donc des critères plus porteurs de sens intégrant le critère social et baissant le critère financier malgré les contraintes budgétaires.

7) Marie Lou FERTE, de l'association Les Canaux, fait part de l'expérience acquise dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris dans le contexte de l'Ile de France.
La Fabrique des Marchés Responsables permet aux petites et moyennes entreprises de l'économie solidaire et circulaire, et des QPV* de se développer grâce aux marchés publics et aux grands projets d'investissement. Héritée de la méthodologie ESS 2024**, elle offre à ces entreprises un appui pour répondre aux marchés qui intègrent des clauses sociales et environnementales. Ses actions sont déployées en association avec les collectivités et les têtes de réseaux fédérant des groupes d'entreprises solidaires et circulaires, et des QPV. Lancée en Île-de-France et dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur, elle vise un développement national à terme.

Accompagnement à deux niveaux :
- **Une Plateforme** pour être informé des opportunités économiques
- **Un Programme** d'entrainement pour se préparer à gagner des marchés publics

8) Mohamed MOUDINE, chef du service Insertion au Département fait part d'une enquête extrêmement précise sur l'apport des SIAE du Département dans l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA. Les résultats en termes de résolution des freins d'accès à l'emploi sont particulièrement performants et permettent d'envisager des retours à l'emploi durables.

9) Mme Evelyne COLONNA, Conseillère Départementale déléguée à l'ESS exprime l'importance, dans ce contexte, que toutes les structures et acteurs du territoire se parlent et décident d'agir ensemble. Le Département est prêt à coordonner l'ensemble des parties prenantes et demande à l'Etat de participer financièrement à la mise en place d'une mission de facilitateur de clause sociale.

10) Compte tenu de ces constats et analyses, les personnes présentes affirment plusieurs axes de travail : Le territoire est dotée de SIAE importantes qui peuvent apporter leurs contributions en définissant une offre de service précise/ Les entreprises conventionnelles sont prêtes à prendre en compte la dimension RSE source de coopération avec les acteurs de l'ESS / Les collectivités doivent être en capacité de faire un sourcing avant la définition des marchés afin de prendre en compte les particularités des entreprises locales et des acteurs de l'ESS. Elles doivent aussi critériser leurs marchés socialement et environnementalement.

11) Conditions d'une bonne coopération entre Collectivités Locales, entreprises conventionnelles et acteurs de l'ESS à la lueur des propos de Mme Nadine RICHEZ BATTESTI. Trois aspects déterminants et essentiels sont identifiés dans la mise en place d'une bonne coopération :

- **Une dimension de Médiation :** non financée, et qui nécessite du temps . Place essentielle d'une mission de Facilitateur qui doit comprendre un temps d'élaboration préalable du marché avec une phase de sourcing importante suivie d'une phase de négociation et d'élaboration du marché qui doit laisser la place à différents types d'achat à savoir marchés réservés, critérisés, conventions....

- **Une dimension de Controverse et de Débat :** qui nécessite des rencontres permettant du dialogue entre les différents acteurs en n'oubliant pas les partenaires du service de l'emploi : France Travail, Mission locale, Cap Emploi, service Insertion du Département. Proposition d'un Comité technique sur une fréquence trimestrielle et d'un comité de pilotage annuel organisé par le Département. La prise en compte aussi des temporalités différentes des acteurs est indispensable.

- **Une dimension Valeur :** qui doit mesurer les impacts sur le territoire en termes économiques mais aussi en termes de cohésion sociale et d'amélioration environnementale en tenant compte du vivant.